

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 15 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication du numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and departure/arrival times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 12 Novembre 1874

En matière de politique les républicains emploient un procédé bien connu : Agiter avant de s'en servir. Les élections municipales sont et devraient être au plus haut chef la représentation des intérêts.

Que font les gauches pour arriver à ce but ? Les réunions succèdent aux réunions, les conciliabules aux conciliabules. Partout un fort réseau est organisé, les comités radicaux se constituent, ou pour mieux dire sont constitués pour recevoir et exécuter le mot d'ordre qui leur est envoyé de Paris.

Devant cette façon de faire, quelle doit être la conduite des conservateurs ? Est-il de leur devoir et de leur intérêt de se désintéresser de la lutte ? Est-il pour eux opportun d'abandonner le combat ou bien, au contraire, n'est-il pas impérieux pour eux de suivre les radicaux sur le terrain où ils ont posé la question ?

Il n'est pas permis aux conservateurs de se désintéresser de la lutte, il est, au contraire, de toute nécessité pour eux d'affronter franchement le débat. Mais, pour réussir, il ne suffit pas d'être armé d'une volonté puissante, d'avoir à son service et au service de sa cause les doctrines les plus séduisantes. Le suffrage universel est un grand enfant, procédant toujours par entraînement et par conséquent avec irréflexion; celui-ci a besoin qu'on lui fasse voir et même toucher du doigt la plaie dont on veut guérir la société; il faut non-seulement lui indiquer ce que l'on sait être le bien, il faut aussi à côté du bien et des avantages, lui faire voir le mal, l'écueil qu'il doit à tout prix éviter.

Faut-il des exemples ? Voyez Lyon; est-il un conseil qui par son opposition systématique ait nuï davantage aux intérêts généraux, et l'attitude de ce conseil dans la question des écoles a-t-elle toujours été correcte ? Nous ne ferons qu'indiquer les faits regrettables pour nous servir d'une expression adoucie, qui ont été signalés contre le conseil municipal de Marseille; nous ne citerons également, que pour mémoire, l'adresse communarde envoyée par le conseiller élu de Lille; ces trois exemples pris au hasard suffiront pour indiquer le danger de l'élément politique introduit dans les assemblées communales.

Mais cette raison ne doit pas seule décider les conservateurs à prendre part énergiquement à la lutte, il faut aussi tenir compte de la représentation des intérêts. Il est juste et équitable que ceux qui ont à connaître et à discuter des intérêts y aient leur part et leur représentation. Or, il a été démontré qu'à Lyon, par exemple, des conseillers disposant d'un budget considérable payaient à eux tous une somme ridicule de contributions, et n'avaient par conséquent aucun intérêt à la chose qu'ils étaient chargés d'administrer.

Ce sont donc les deux dangers signalés qu'il faut éviter. Les conservateurs arriveront à ce but si eux, plus forts en nombre, plus séduisants par leurs doctrines, savent au moyen d'une organisation puissante, d'une entente bien étroite, d'une action commune, se liguier contre l'ennemi commun. A ce prix, mais à ce prix seul, est le salut; ils le comprendront nous en sommes persuadés; car il est temps que les honnêtes gens reprennent parmi nous la place qui leur appartient et qu'ils se sont laissé enlever par leur ineptie et leur pusillanimité. En résumé, dans les campagnes, il faut choisir des hommes qui, par leur position et leur intelligence, offrent toutes les garanties désirables. A ces qualités, il faut joindre, pour les villes, l'exclusion systématique des hommes qui, par le drapeau qu'ils arborent, pourraient être une cause de trouble et de zizanie. Ce qu'il faut donc chercher avant tout, c'est la représentation fidèle des intérêts.

Revue des Journaux

Gazette de France.

L'invasion des conseils municipaux par le radicalisme constituerait, dans la situation présente, un péril social des plus graves. Les hommes d'ordre ne doivent pas se faire illusion à cet égard; ils se tromperaient cruellement s'ils se disaient qu'après tout la loi ayant circonscrit l'action des conseils municipaux dans un cercle dont il leur est interdit de sortir, il n'y a pas à se préoccuper outre mesure des conséquences que pourrait avoir au point de vue général la prise de possession par les radicaux des assemblées communales.

Sans doute, la loi restreint à de certaines limites la compétence et l'autorité des conseils municipaux; mais, même dans ces limites, leur influence peut être encore très grande. Ils ont à prononcer sur des intérêts sociaux du premier ordre, et l'on doit être convaincu que, même sans sortir des attributions que leur fixe la loi, les conseils municipaux peuvent être un instrument redoutable de désorganisation et d'anarchie.

Les républicains et, par ce nom, nous entendons les radicaux, ceux-là seuls pour qui la république n'est pas seulement une forme particulière de gouvernement, mais une conception nouvelle de la société tout entière, les républicains comprennent parfaitement, à ce point de vue, de quelle importance il serait pour eux de remplir la majorité des conseils municipaux. La République française, tout en exhortant ses coreligionnaires en radicalisme, à faire pardessus tout, des élections municipales une manifestation politique, leur rappelle aussi, qu'indépendamment du point de vue constituant et plébiscitaire, les élections qui se préparent ont une importance dont les républicains doivent se préoccuper.

Il est bien certain qu'un légitimiste et un radical ne voteront pas de même sur les questions qui se trouvent soumises par la loi aux délibérations d'un conseil municipal. Il est incontestable, par exemple, que ceux qui pensent, avec M. Gambetta, qu'il faut extirper la lèpre dévorante du clergé, refuseront systématiquement dans les conseils municipaux de voter les allocations destinées à l'entretien du culte, à fournir des traitements et suppléments de traitement aux ministres du culte; il faudrait être bien mal instruit du but et des doctrines du radicalisme pour s'imaginer naïvement que des majorités radicales de conseillers municipaux ne s'efforceraient pas, comme la feuille Gambettiste le leur recommande, de mettre « l'éducation du peuple » en harmonie avec leurs principes, c'est-à-dire de séparer complètement l'école de l'église, de décourager les instituteurs catholiques, d'enlever les écoles à l'enseignement congréganiste, et de propager de toute leur puissance l'éducation matérialiste et athée qui est dans les doctrines du radicalisme.

Il en serait de même pour les intérêts matériels. La République française est tout à fait dans le vrai quand elle dit que sur les questions d'impôt les républicains et les conservateurs voteront nécessairement dans un sens tout différent. Rien n'est plus exact. Si les républicains l'emportent dans les élections prochaines, les conseils municipaux des plus humbles villages se transformeraient en champs-clos où les hommes des couches nouvelles livreraient bataille à ce que M. Lokroy appelait en pleine Assemblée nationale « les classes spoliatrices. » Il est très facile, en effet, à un conseil municipal composé de gens sans consistance et ne représentant aucun intérêt sérieux, de voter des dépenses d'une utilité contestable ou nulle, et d'en faire retomber le poids sur ceux qui possèdent, c'est-à-dire, au point de vue démocratique, sur les

riches, sur les ennemis, les spoliateurs du peuple. Ce ne sont pas de vaines suppositions, des conjectures imaginées pour appuyer un système; il suffit, pour comprendre qu'il s'agit de réalités effectives, de périls très sérieux, de se rappeler les diverses taxes dont le conseil municipal de Paris vient de frapper la propriété.

Il est donc bien certain que, sous tous les rapports, à tous les points de vue, les élections municipales qui se préparent ont une importance capitale.

Journal de Paris.

La République française, organe de M. Gambetta, tient au centre gauche et à l'extrême droite, qui vont jouer un rôle important dans la session parlementaire, un langage intéressant à étudier. Ce langage diffère étrangement d'arguments et de ton, suivant qu'il s'adresse aux amis de M. Casimir Périer ou aux amis de M. Dohé. Il fait la loi aux premiers, il leur parle en maître; il supplie les seconds, tout au plus leur adresse-t-il des avis.

« Si il est vrai, jusqu'à un certain point, dit-il, que les partis soient libres, en général, de modifier leur programme, en vue d'alliances plus ou moins fructueuses, cela n'est pas vrai précisément pour le centre gauche. A la différence de tous les autres groupes qui ont conservé une certaine liberté d'allures, le centre gauche, lui, a aliéné la sienne dans un but patriotique et élevé. » M. Gambetta ne saurait signifier en termes plus impérieux au centre gauche, qu'il considère l'adhésion de ce groupe à la République comme une abdication irrévocable, et qu'il entend désormais diriger lui-même le parti républicain. Où est cette République, ouverte à tous, où toutes les forces, tous les mérites, toutes les bonnes volontés devaient s'exercer librement ? Où sont ces promesses du radicalisme, par lesquelles, après s'être reconnu inexpérimenté aux affaires publiques, il se résignait, par patriotisme, dans l'intérêt de la République, dont l'amour l'emportait sur la vanité et la gloire, à suivre, avec autant d'obéissance que d'énergie, le centre gauche ? Il ne s'agit plus à présent, pour lui, que d'obéir; il impose ce rôle au centre gauche.

Puis, s'adressant à l'extrême droite, il rouvre sa République et radoucit sa voix. « La République, dit-il, assure aux grandes influences locales le moyen de se produire; elle favorise les libertés de la commune et du canton; elle laisse aux classes dirigeantes, sans acception d'opinion, une part considérable dans la gestion des affaires publiques. » En un mot, la République sera, pour les ultralégitimistes, un royaume de Salente. Que deviennent les nouvelles couches sociales ? Et ce mépris pour les classes dirigeantes et pour les influences locales, que M. Gambetta a affiché cent fois ? Par quel moyen satisfaire à la fois les plus antiques et les plus fraîches classes de la nation ? Quelle fusion et quel gâchis ! Et si l'extrême droite a sa place marquée, sa part faite dans la République, comment le centre gauche, qui a pris la responsabilité si grave, si lourde, si téméraire, d'introduire les conservateurs dans le parti républicain, n'aurait-il d'autre place et d'autre

Part, dans cette République, que de suivre aveuglément M. Gambetta ! Mais M. Gambetta ne se met pas en peine de justifier, ni même de dissimuler sa contradiction. Il compte sur les engagements du centre gauche et sur les ardeurs de l'extrême droite. Nous refusons de croire que le centre gauche soit engagé au point de passer, le voyant et le voulant, sous les Fourches Caudines du radicalisme. Nous refusons, aussi, de croire que l'extrême droite, écoutant les paroles trompeuses de ses pires ennemis, reste irréconciliablement séparée des conservateurs. Il y a une limite aux témérités et aux ressentiments.

**Informations**

Nous avons publié une circulaire adressée par M. le ministre de l'intérieur aux préfets, touchant l'émotion produite dans les campagnes par la convocation des conseils de révision pour l'armée territoriale. Il est impossible de comprendre cette émotion. La loi du 27 juillet 1872, relative à la réorganisation militaire de la France, ne contient aucune obscurité; chacun peut facilement en saisir la portée et l'esprit. L'opération à laquelle les conseils de révision précédent se reproduira chaque année. C'est une réforme à faire entrer dans nos mœurs; mais c'est une réforme contre laquelle ne murmurer aucun citoyen français. Il ne doit rien rester des inquiétudes qui ont si inopinément signalé la semaine qui vient de s'écouler.

M. le général de Chabaud La Tour, ministre de l'intérieur, vient d'envoyer à tous les préfets une circulaire importante sur la reproduction par la voie de la presse des délibérations des conseils généraux.

On sait que l'article 31 de la loi organique du 10 août 1871 oblige les assemblées départementales à établir, jour par jour, un compte-rendu sommaire et officiel de leurs séances et à le tenir à la disposition des journaux du département dans les quarante-huit heures qui suivent la séance.

Mais, au lieu de se conformer à la volonté formelle du législateur, les secrétaires d'un certain nombre de conseils généraux conservent souvent par devers eux, pendant un temps plus ou moins long, les minutes des procès-verbaux, et les préfets se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'en délivrer aux journaux des copies en temps utile.

En présence des réclamations sans cesse renouvelées par la presse départementale contre une pareille dérogation aux prescriptions de la loi, l'honorable ministre de l'intérieur a cru devoir enfin donner des ordres pour y mettre un terme.

« Ces prescriptions imposent, je le sais, écrit aux préfets le général de Chabaud La Tour, un travail considérable aux bureaux des conseils généraux, mais elles ont un caractère impératif qui ne permet pas à l'administration de les laisser en oubli. Vous mettez au besoin à la disposition de MM. les secrétaires, pour faciliter leur tâche, tous les employés de la préfecture dont le concours vous serait réclamé. »

Un incident scandaleux s'est produit le 1er novembre, en pleine célébration, dans l'église de Saint-Laurence, à Trèves, du service religieux de la fête de la Toussaint: des dragons prussiens ont osé pénétrer dans le sanctuaire et arrêter, au moment même de l'élévation, le prêtre officiant.

A quelque parti politique ou à quelque confession religieuse que l'on appartienne, de pareils actes d'outrages et de violence doivent sans contredit être ignominieusement réprimés. Cependant un journal allemand, le Post, de Berlin, les couvre de son approbation explicite et entière:

« L'incident dont il s'agit, dit cette feuille, contient un sérieux avertissement pour les meneurs et pour ceux qui se laissent mener. Le gouvernement est le gardien des lois. Qui-conque cherche à lui rendre sa tâche difficile ou impossible doit s'en prendre à lui-même des suites de sa désobéissance. Il faut que la loi soit exécutée. »

Il faut que la loi soit exécutée ! D'accord, bien qu'il y ait certaines lois que, dans son intérêt propre, le gouvernement allemand eût beaucoup mieux fait de ne pas provoquer; mais faut-il, pour exécuter une loi, violer les

sanctuaires, outrager les religions, braver les consciences ? Là est toute la question, et personne n'eût pu croire qu'à notre époque des scènes dignes des temps de la pire barbarie eussent pu se produire.

Par ordre du ministre des finances, la Monnaie de Paris va prochainement intrompre la frappe des pièces d'argent de 5 francs.

Cette fabrication sera remplacée par celle de pièces de 20 fr. en or. Les lingots de métal sont prêts et n'attendent que de passer au laminoir.

**Une manifestation à l'école de médecine :**

Lundi, à cinq heures, a eu lieu à l'École-de-Médecine, la réouverture du cours de M. le docteur Chaffard, professeur à la faculté de Paris.

Quelques étudiants, ennemis déclarés des doctrines spiritualistes de l'éminent professeur, et dont les sentiments d'hostilité étaient encore accrues par sa récente élévation aux fonctions d'inspecteur général de l'enseignement supérieur, avaient résolu de l'empêcher de parler. Aussitôt que M. Chaffard a paru dans le grand amphithéâtre, rempli jusqu'aux gradins les plus élevés par la foule de jeunes gens et de curieux qui ne manquent jamais, en ces occasions, il a été accueilli par des huées et des coups de sifflets vigoureusement poussés par les meneurs de cette petite manifestation.

En vain le respectable professeur a-t-il essayé de se faire entendre, il a dû, après plusieurs vaines tentatives et malgré les efforts de M. le doyen de la faculté, renoncer à faire son cours. Il s'est retiré entouré de ses collègues et d'un assez grand nombre de ses disciples dévoués, qui lui ont fait escorte jusqu'à sa voiture, dans la cour de l'école. Ce n'est pas sans peine toutefois que le cocher, menacé de coups, a pu franchir sans accident les portes et partir, par la rue Larrey, au milieu de deux à trois mille jeunes gens qui, pour la plupart, poussaient les cris de : « A bas Chaffard ! à bas la calotte ! »

Grâce à la vigilance de l'autorité, qui n'a toléré ni dans l'École, ni sur la voie publique, aucun rassemblement, à six heures et demie tout désordre avait disparu sans qu'on ait opéré aucune arrestation.

Les étudiants et les curieux se sont promptement dispersés, et la plupart ont regagné, par petits groupes, le boulevard Saint-Michel et les rues avoisinantes. (Gaz. des Trib.)

**ESPAGNE**

La départ de don Alphonse pour l'étranger a été attribué à des dissentiments qui se seraient élevés entre ce prince et son frère don Carlos. D'après les feuilles carlistes, au contraire, don Alphonse ne quitterait pour quelque temps le théâtre de la guerre que dans le but de prendre du repos. Ce qui paraît certain, c'est que ce voyage, quelle qu'en soit d'ailleurs exactement la cause, a été décidé il y a près d'un mois déjà. La Germania rapporte, en effet, qu'un de ses rédacteurs, se trouvant le 12 octobre auprès de don Carlos, à Estella, et lui ayant manifesté l'intention de se rendre à Valence pour y faire une visite à don Alphonse, le prétendant l'aurait dissuadé de ce projet, en lui disant que son frère avait demandé un congé pour se remettre des fatigues de la dernière campagne, et que sans doute le rédacteur de la Germania ne le rencontrerait plus à Valence. Il semble assez difficile d'admettre que dans les circonstances actuelles don Alphonse se fût éloigné de l'Espagne, si son départ d'avait des motifs plus graves que la nécessité de prendre du repos, qu'à la rigueur il aurait pu rendre sans franchir les Pyrénées.

**On écrit de Madrid :**

Deux faits dominent ici la situation: l'un, que l'on soupçonnait déjà depuis longtemps, à savoir que l'Allemagne, gouvernée par un esprit aussi pratique que M. le prince de Bismarck, ne pouvait avoir contracté d'engagement avec un régime aussi faible et aussi précaire que celui-ci; le second fait, c'est le discours de l'empereur d'Allemagne, qui ne contient pas un mot sur les affaires d'Espagne, contrairement aux désirs et à l'attente du cabinet de Madrid. Ce paragraphe, on l'avait escompté ici; les journaux officiels, comme la Iberia, ont même annoncé gravement qu'il existait. Le texte du discours est arrivé: il ne confirme pas ces espérances, de là un grand dépointement, avivé encore par cette circonstance,

que le discours de l'empereur Guillaume accentue l'union de l'Allemagne et de la Russie. Or, la Russie n'a pas reconnu le gouvernement du maréchal Serrano.

Hendaye, 10 nov. 7 h. 40 matin.

Neuf embarcations, portant 263 hommes, sont arrivées au port Santiago hier vers une heure. On assure que 12 à 14,000 hommes sous les ordres de Laserna et Blanco avec 26 canons, sont débarqués à San-Sébastien et au Passage, on dit aussi que des renforts sont arrivés de Navarre aux carlistes et que le brigadier Mogrovejo avec 6 bataillons castellans et 8 pièces de campagne occupent Andoain et les environs.

Hendaye, 10 nov. 8 h. 10 matin.

L'action est engagée du côté de Renteria, mais elle n'est pas générale. Sur le versant nord, Loma et Laserna ont toutes leurs troupes aux prises avec Elilio qui a essayé deux fois de tourner les libéraux. Au sud, général Pellets, observe don Carlos en essayant de l'envelopper, le feu du côté nord est très-roulant.

Hendaye, 10 heures.

De l'enquête faite par les autorités, il résulte que la nouvelle de la présence de don Carlos ici a été une mystification.

Hendaye, 4 heures.

Bataille générale engagée sur toutes les hauteurs Renteria. Irun a reçu des renforts, mais batterie carliste San-Carlos produit dans la ville des ravages.

**Chronique locale**

**et méridionale.**

Aux termes des articles 6 de la loi du 27 juillet 1849 et 10 de la loi du 16 juillet 1850 et d'après la jurisprudence en vigueur, les circulaires, professions de foi, bulletins de vote et liste de candidats pour les élections municipales peuvent être affichés et distribués sans autorisation pendant les vingt jours qui précèdent les élections, mais sous la condition qu'un exemplaire signé par les candidats aura été préalablement déposé au parquet du Procureur de la République.

Il est rappelé que les réunions électorales publiques ne sont pas autorisées pour les élections municipales, l'article 8 de la loi du 6 juin 1868 ne s'appliquant qu'aux élections législatives.

**(Communiqué.)**

L'Hiver vient de faire sa brusque rentrée. La neige est tombée ce matin pendant plus de deux heures; couvrant les toits et les rues de la ville.

Les études préliminaires pour la révision du cadastre sont aujourd'hui terminées, grâce à l'activité des agents de l'administration des contributions directes.

Un rapport constatant les résultats déjà obtenus, et d'après lesquels une révision totale du cadastre n'exigerait pas une dépense de plus de sept millions, sera distribué aux membres de l'Assemblée nationale aussitôt leur retour.

M. le ministre de l'intérieur, d'accord avec M. le ministre de la guerre est, dit-on, dans l'intention d'imposer à chaque mairie de France une carte du département en relief, qui serait publiquement exposée, sur laquelle tous les chemins et les moindres sinuosités de terrain seraient exactement relevés.

Les annexes des départements voisins seraient également indiquées aux extrémités de la carte, de manière à pouvoir tirer parti de toutes ces indications dans un cas quelconque.

Les frais de ces cartes géographiques, dont les plans sont déjà dressés, seraient supportés par chaque commune.

L'importance de ce projet, qui comblerait une grande lacune dans notre instruction géographique, n'échappera pas à l'appréciation publique.

Nous aurons, en outre, le bénéfice que nous retirerons de notre cheptel, triplé ou quadruplé et qui ne saurait être évalué à moins de 50 % du capital ainsi employé.

Ce n'est pas tout. Nos 110,000 hectares de bois n'étant plus ravagés par les troupeaux qui trouveront ailleurs une nourriture suffisante, nous donneront au plus bas, annuellement, par hectare, 12 ou 15 fr. au lieu de 2 fr. 40.

**I**

Nous arrêtons-nous à cette grande transformation ? N'est-il pas temps aussi d'augmenter le domaine des cultures industrielles pour y faire au moins une place au colza, qui est cultivé aujourd'hui dans plus de quarante départements et dont les agronomes du département du Nord préfèrent la culture à celle du tabac ?

N'est-il pas également temps d'étendre nos cultures arboricoles et de reprendre celle du mûrier, à laquelle la décroissance de la maladie du ver à soie semble promettre un nouvel avenir ?

Malgré leur importance ces deux points ne sont que très-secondaires à nos yeux.

Substituer une culture intensive à une culture extensive; remplacer une culture essentiellement arable, qu'on nous pardonne cette expression, par une culture essentiellement pastorale; et faire travailler, le plus possible, la terre et le bétail, dont les services sont pour ainsi dire gratuits, afin d'épargner les bras de l'homme, qui deviennent tous les jours plus coûteux; tel est l'essentiel à notre avis et la voie dans laquelle il faut entrer résolument.

**III**

Cette voie, il est vrai, nous conduit nécessairement à de nouveaux chômages.

Ce serait un immense malheur qu'il faut prévenir, en appelant ou en développant l'industrie dans le Lot.

Le moment est venu. Notre grand et beau réseau de chemins de grande communication et d'intérêt commun, si bien relié à nos routes départementales, aux routes nationales qui traversent le Lot et aux trois tronçons de chemins de fer que nous avons obtenus, lui assurent partout des voies de transport faciles et les matières à traiter ne lui manquent pas.

Nous avons à lui offrir :

1° Nos froments, qui, plus lourds et moins chargés de son et de pellicules que ceux des autres régions, ne devraient être vendus qu'au poids et en farine;

2° La paille de ces froments, celle de nos seigles et les spathes de nos maïs, qui fourniraient d'excellents papiers, au moins pour le pliage ou l'emballage;

3° Nos pommes de terre, qui, réduites en fécule, seraient si faciles à conserver et à transporter;

4° L'excédant de nos chanvres et de nos laines, qui ne devrait sortir du département, qu'après avoir été lavé, filé et tissé.

Nous ne parlerons pas de nos lins. Leur production est aujourd'hui insignifiante.

Mais nous mentionnerons les déponies de nos animaux domestiques depuis celle du bœuf jusqu'à celle du chevreau, qui, tannées, corroyées, mégissées, chamoisées, vernies, maroquinées et converties, les unes en harnais, les autres en chaussures, celles-ci en gants, tripleraient certainement de valeur.

Nous signalerons également :

1° Nos phosphates, qui, broyés et déagés sur place des matières inertes auxquelles ils sont mêlés, seraient moins coûteux à transporter et se vendraient par conséquent plus cher;

2° Nos terres à poterie et notamment celles d'Uzège-les-Oules ou de Livernon avec lesquelles il serait facile d'affranchir le département d'un tribut de plus de 100,000 fr. qu'il paie tous les ans aux départements de la Dordogne et du Cantal;

3° Les marbres de Capdenac et de Gramat, ainsi que les serpentines de Cahus et de St-Céré, dont on peut tirer des meubles utiles et des ornements qui seraient recherchés même dans les départements voisins;

4° La pierre des falaises du Lot, depuis Cahors jusqu'à Puy-l'Évêque, qui fournit un ciment égal au Portland et au Vassy;

5° Enfin, la pierre à chaux grasse que l'on rencontre presque partout dans le département et avec laquelle on pourrait convertir et maintenir en terres à froment toutes les terres à seigle et toutes les bruyères de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze.

L'élaboration de ces matières occuperait plus de bras que nous n'en avons de disponibles et on pourrait y joindre le traitement de celles dans lesquelles le travail de l'homme est l'objet le plus important, celle du fer, par exemple, les fabriques de clous, d'objets de ferronnerie, de taillanderie, de quincaillerie ou d'instruments aratoires.

L'établissement de toutes ces branches d'industrie mettrait fin à tous les chômages et sans nuire à l'agriculture. De la minoterie, de la papeterie, de la féculerie, de la boutique de tisserand, de la tannerie, du four à chaux ou de la forge, les ouvriers iraient aux champs, à la vigne ou au pré. Après avoir tissé, rapé, battu le fer, limé ou chauffé, ils n'en laboureraient, tailleraient ou faucheraient pas moins bien. L'agriculture aurait même à gagner souvent au voisinage de l'industrie. Elle vendrait mieux les produits que cette dernière aurait à transformer. Placez une papeterie dans une localité; et la paille, qui s'y vendait hier 4 f. les 100 kilogr., y en vaudra 8 demain.

Ce que nous désirons, ce que nous recherchons, qu'il nous en soit pas la grande industrie qui entasse pelle-mêle dans de vastes manufactures des masses d'ouvriers, sans distinction d'âge ou de sexe; c'est la moyenne et la petite industrie, la modeste fabrique qu'une famille fait marcher avec quelques auxiliaires du voisinage ou l'humble métier, installé à côté du foyer agrandi. Ce que nous voulons obtenir, en d'autres termes, c'est du travail, et du travail rémunérateur pour tous, surtout pour ceux dont il est la seule ressource et qui n'ont pas encore derrière eux du travail accumulé par l'épargne. Le capital mobilier ou immobilier n'est pas autre chose.

Cette entreprise, nous ne nous le dissimulons pas, présente des difficultés sérieuses. Nous ne pouvons pas la désertier malgré cela. Notre intérêt nous l'impose et l'intérêt de la génération qui nous pousse nous en fait un devoir impérieux.

Il faut rattacher cette génération au sol natal.

Nous avons vu que, dans les vingt-six ans cours du 1er janvier 1846 au 31 décembre 1871, 48,459 de nos concitoyens avaient émigré. Ils ont été, pour la plupart, chercher fortune à Paris, à Marseille ou à Lyon, et ils y ont trouvé, nous le reconnaissons, les salaires élevés qui les y ont attirés.

Mais que sont-ils devenus ?

Avec ces salaires sont-ils parvenus à fonder, nous ne dirons pas un établissement, mais une simple famille ?

Des documents authentiques, officiels, vont jeter sur ce point des lueurs, qui nous permettront d'entrevoir de tristes réalités.

Les relevés des actes de naissance constatent que, tandis qu'en France, 100 naissances ne donnent, en moyenne, que

7 ou 8 enfants naturels, 7,56 centièmes d'enfant, pour parler le langage de la statistique, elles en donnent :

Table with 2 columns: Location (Paris, Marseille, Bordeaux) and Value (28,20, 15,34, 23,82)

Les comptes rendus de la justice criminelle nous apprennent que, alors qu'en France on ne trouve, en moyenne, 1 accusé de crime que sur 9,088 habitants, on trouve cet accusé :

Table with 2 columns: Location (Paris, Marseille, Bordeaux) and Value (3,741, 4,348, 6,949)

Il ressort également de ces derniers documents que, si, en France, il faut 222 habitants pour fournir un prévenu de délit, ce prévenu nous est fourni :

Table with 2 columns: Location (Paris, Marseille, Bordeaux) and Value (94, 108, 161)

Il est bien certain cependant que les populations appartenant par leur origine, soit aux villes de Paris, de Marseille et de Bordeaux, soit aux départements ou aux arrondissements dont ces villes sont les chefs-lieux, ont des mœurs aussi pures et une probité aussi sûre que les populations des autres parties de la France en général.

Les émigrants sont, presque tous, de jeunes ouvriers ou de jeunes ouvrières. Ils quittent leurs villages animés des meilleures intentions. Mais, arrivés dans les grands centres industriels, sans guides, sans conseils, n'entendant plus la voix de leurs familles, cette voix si douce et si fortifiante en même temps, isolés dans les foules et complètement affranchis de ce frein salutaire que leur imposait dans le lieu de leur naissance le respect de l'opinion publique, n'ayant pour se soutenir mutuellement que leur mutuelle faiblesse, ils tombent, et, de chute en chute, ils descendent dans les derniers bas-fonds.

C'est là que se rencontrent, nous avons la douleur de le dire, un grand nombre de nos émigrants.

Il faut donc retenir ceux qui seraient tentés de les suivre, en leur assurant des travaux largement payés. Nous y parviendrons en transformant notre agriculture et en joignant à ses bénéfices ceux de l'industrie implantée dans les moindres hameaux.

Voilà qu'elle est notre tâche; et, quelque difficile qu'elle soit, nous l'accomplirons, en la divisant et en assignant à chacun la part qui lui revient.

C'est aux députés, aidés, soutenus, pressés au besoin, par tous les conseils du Lot, par le conseil général, les conseils d'arrondissements, les conseils municipaux, à demander la péréquation tant de la contribution personnelle et mobilière que de la contribution foncière, l'égalité de répartition dans les grands travaux publics, le maintien des traités de commerce avec les nations du Nord de l'Europe et le rehaussement du prix de nos tabacs.

La transformation de nos cultures incombe aux propriétaires aisés: ils peuvent beaucoup par le conseil et plus encore par l'exemple.

Pour développer l'industrie, nous comptons sur les jeunes gens, appelés à en recueillir les plus beaux fruits. Nous comptons principalement sur ceux qui voudraient aspirer aux fonctions publiques. Avec beaucoup moins de peines et de frais ils peuvent, par l'établissement de la moindre fabrique, se créer des positions plus indépendantes, plus lucratives, plus sûres et aussi honorables que dans la magistrature, l'administration ou les contributions directes ou indirectes.

Nous comptons également sur les pères et les mères de famille. Avertis des écueils sur lesquels les émigrants vont sombrer, ils ne doivent plus autoriser leurs enfants à s'embarquer; et, en conscience, ils sont aussi rigoureusement tenus à leur donner une profession ou un métier qui leur permette de vivre auprès d'eux que de les nourrir dans leur berceau.

Nous comptons aussi sur nos instituteurs primaires. Ils rendront de grands services et ils relèveront leurs fonctions, en dirigeant l'esprit de leurs écoliers du côté où leurs aptitudes les appellent. Les instituteurs peuvent faire plus, elles peuvent initier leurs élèves aux secrets des petites industries qui sont la grande ressource des femmes. Après leur avoir montré le maniement de l'aiguille, de la machine à coudre, du fuseau, du rouet, du crochet, elles peuvent leur apprendre la confection du linge, du vêtement, de la dentelle, de la passementerie, des gants, du chapeau de paille, etc.

Nous comptons pareillement sur ces hommes dont la charité est constamment en éveil, dont le dévouement est toujours prêt, dont le jugement est si sûr. N'avons-nous pas ainsi assez clairement désigné les membres de notre clergé? Il s'agit de sauver des milliers de jeunes ouvriers ou de jeunes ouvrières, en les dirigeant vers des métiers qu'ils puissent exercer à l'ombre du clocher qui les a vus naître.

Nous n'avons pas besoin de déclarer que nous comptons sur le conseil général. La direction du mouvement industriel qu'il s'agit d'imprimer, lui appartient et il en assurera le succès, nous le croyons du moins, par la création immédiate de trois écoles professionnelles, l'une à Cahors, l'autre à Figeac, la troisième à Gourdon.

Nous n'aurions pas exprimé notre pensée tout entière, si nous n'ajoutions que, pour cette grande entreprise qui intéresse tous les habitants du Lot, nous comptons sur le concours empressé de tous.

IV

Ceci dit, il ne nous reste plus qu'à nous demander si nous avons exactement apprécié la situation du Lot, si nous avons bien exposé toutes ses ressources, mis à découvert toutes les causes qui ont épuisé ou paralysé ces ressources et indiqué tous les moyens d'écarter celles-ci et d'aviver celles-là.

C'est la question que nous nous sommes adressée plus d'une fois, en rédigeant cette étude. C'est la question qu'en finissant nous posons à tous ceux qui nous liront. Nous les prions, nous les supplions de contrôler nos observations, de les contredire au besoin et de les compléter.

Nous serions très-surpris si, dans l'examen des problèmes ardues que nous avons essayé de résoudre, des faits ou des points importants n'avaient pas échappé à notre attention. Nous croyons cependant connaître un peu le département du Lot par la raison bien simple que nous l'avons étudié beaucoup et avec amour. Nous ne craignons donc pas d'affirmer avec une conviction profonde et avec une satisfaction égale que, si nous voulons nous concerter, nous entendre et agir, nous pouvons le relever en peu d'années et en faire une des contrées les plus florissantes.

Nous devons faire plus. Il ne suffit pas d'y ramener l'aisance et la prospérité, il faut y ramener aussi l'union et la paix. Et, quelque ardents et guerroyants qu'y soient les partis, nous espérons démontrer, bientôt, dans une seconde étude, que cette entreprise est beaucoup plus facile que celle que nous venons de discuter ici.

La Roque, 10 octobre 1874.

L. DE LAMBERTERIE, Député du Lot.

Le Moniteur universel déclare que malgré les élections municipales qui vont avoir lieu à la fin du mois, l'institution des maires ne sera pas changée, et que partout les maires actuels conserveront leurs fonctions.

CONSEIL GÉNÉRAL

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

Séance du 22 octobre 1874. — (Suite)

Le Conseil donne acte à M. Roques, du dépôt de son rapport et du dossier relatif à l'élection de Latronquière.

M. le baron Dufour est surpris que le dépôt de ce rapport ne soit pas immédiatement suivi de celui de l'élection de St-Géry, trouve que ce retard est inexplicable, et demande qu'il soit effectué au début de la séance de demain, et enfin propose qu'il soit statué le même jour sur les deux élections.

M. Demeaux répond que, chargé du rapport sur l'élection de St-Géry, ce rapport était sur le point d'être terminé, il se disposait à le communiquer dans la séance de ce jour, lorsque le président de la commission l'a prévenu qu'un ou deux de leurs collègues désiraient entendre encore les parties intéressées.

M. de Lamaze appuie la demande de M. le baron Dufour; il voit avec regret les lenteurs apportées par la commission de vérification, alors que le premier acte de l'Assemblée a été de procéder à la formation de cette commission; c'était indiquer l'urgence de la mission qui allait lui être confiée.

La première œuvre d'un Conseil général et de juger les élections contestées; non-seulement les élus attendent le verdict qui sera prononcé, mais le département tout entier a les yeux tournés sur l'Assemblée. Sans entendre infliger un blâme à la commission, il pense qu'un débat de cette nature ne peut se prolonger indéfiniment.

M. Bessières insiste pour que l'élection de St-Géry soit rapportée demain.

M. de Verninac ne croit pas convenable de contraindre une commission à déposer son rapport à jour fixe.

M. Mayzen propose de surseoir à la fixation du jour où aura lieu la discussion de l'élection de Latronquière, jusqu'au moment où une séance pourra être indiquée pour la discussion des deux élections.

M. le président consulte l'Assemblée sur la proposition de M. Mayzen. Elle est adoptée.

M. Teilhard et M. Pradines donnent leur démission de membres de la commission de vérification.

M. de Verninac demande qu'il soit procédé immédiatement au tirage au sort pour remplacer les deux membres démissionnaires.

M. Cuniac répond que la commission se trouve en nombre suffisant et doit continuer ses opérations.

M. Mayzen invoque à l'appui de l'opinion de M. Cuniac un précédent de 1871, dans lequel deux membres se recúsèrent et ne furent pas remplacés. L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner des remplaçants aux deux démissionnaires.

Indemnité de literie. (Gendarmerie.)

Au nom de la commission des finances, M. Teilhard propose de rejeter l'allocation de 1,285 fr. 41 cent. pour indemnité de literie à accorder aux gendarmes nouvellement extraits de la ligne, attendu que la loi de 1871, sur les conseils généraux, ne met pas cette dépense au nombre des dépenses obligatoires.

M. Cuniac dit que si de l'ensemble des lois et décrets cités dans le rapport de M. le préfet, il résulte qu'autrefois cette dépense était obligatoire, il n'en est pas de même aujourd'hui. Ce serait aller loin que de vouloir comprendre dans le mot de casernement l'indemnité de literie, et que l'Administration aurait assurément usé de son droit si cette allocation était obligatoire.

Il engage le conseil à persister dans le rejet.

Les conclusions de M. Teilhard sont adoptées.

Service vicinal. — Répartition des contingents communaux.

M. Brugalières, au nom de la commission des travaux publics, propose d'approuver la répartition des contingents communaux, telle que M. l'ingénieur l'indique, avec les modifications qui ont été faites sur les plaintes des conseils municipaux, et avec emploi, autant que possible, sur les lieux indiqués par les conseils municipaux.

(La suite au prochain numéro.)

Voici une nouvelle circulaire ministérielle qui intéresse les volontaires d'un an :

Paris, le 31 octobre 1874.

Mon cher général,

Au moment où les engagés conditionnels de première année vont être dirigés sur les corps qui ont été désignés pour les recevoir, il n'est pas inutile de rappeler à MM. les chefs de corps qu'ils doivent veiller attentivement à ce que les prescriptions du règlement du 25 octobre 1873 soient strictement

appliquées. J'ai appris en effet, que ces instructions n'ont pas été toujours observées ou qu'elle n'ont reçu qu'une exécution incomplète, au grand détriment du développement de l'institution du volontariat, et il importe essentiellement que ses infractions ne se reproduisent plus à l'avenir.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien inviter MM. les chefs de corps placés sous votre commandement à se conformer exactement aux prescriptions du règlement précité et de la circulaire qui y était annexée.

Ils devront s'attacher surtout à ce que les engagés conditionnels ne soient l'objet d'aucune faveur particulière; ils leur interdiront formellement le port de toute tenue de fantaisie, veilleront à ce qu'ils n'aient pas de logements en ville et se montreront très réservés dans la délivrance des permissions exceptionnelles dépassant une durée de vingt-quatre heures.

Dans certains corps, on a pu fournir une salle d'étude spéciale aux volontaires. Sans méconnaître les difficultés que l'on a pu rencontrer, j'insiste de la manière la plus sérieuse pour que la disposition de la circulaire ministérielle du 25 octobre concernant cet objet, d'une importance majeure, ne reste pas sans effet.

La conduite des volontaires a été jusqu'ici généralement bonne. Néanmoins, quelques exceptions regrettables se sont produites; j'ai donné les ordres nécessaires pour réprimer énergiquement de semblables écarts et en prévenir le retour. Il faut que ces jeunes gens se pénétrant bien de l'idée que, placés vis-à-vis de leurs camarades dans une position exceptionnelle, ils doivent à ceux-ci l'exemple du travail et de la bonne conduite.

Enfin, j'appelle votre attention sur la nécessité de vous rendre compte du degré d'instruction générale des engagés conditionnels nouvellement admis et de constater si, cette année encore et nonobstant les recommandations formelles de la circulaire du 2 juin 1874 (bureau du Recrutement), il n'aurait pas été apporté à l'égard de certains candidats une indulgence excessive qui ne peut être que très préjudiciable au bien du service et aux intérêts des volontaires eux-mêmes.

S'il en est ainsi, et dans l'obligation où l'on est d'accepter une situation regrettable, MM. les chefs de corps devront veiller à ce que les cours suivent leur marche régulière et à ce que la présence de quelques jeunes gens dont l'instruction primaire serait insuffisante ne vienne pas entraver les progrès de leurs camarades plus instruits. Ceux des volontaires qui ne pourront suivre avec fruit les leçons déterminées par les programmes devront s'attendre à subir, à la fin de l'année, les conséquences de leur situation. C'est donc à eux à chercher à acquiescer, par un travail exceptionnel, les connaissances qui leur sont indispensables pour l'obtention du certificat d'instruction militaire.

Enfin, j'insiste sur ce point qu'il doit être entendu que l'ancienneté du service des engagés conditionnels, au point de vue de la collation des grades, compte du jour fixé chaque année pour leur mise en route. La date prescrite pour les volontaires du prochain appel étant le 5 novembre, ce n'est que le 5 mai 1875, que le grade de caporal ou de brigadier pourra leur être conféré légalement, dans la limite des vacances existant alors dans les corps dont ils feront partie.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le vice-président du conseil, ministre de la guerre, Général E. DE CISEY.

PORT DE CHERBOURG.

Lundi, 7 décembre 1874, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé au port de Cherbourg, dans les salles des adjudications du commissariat de la marine, par voie de soumissions cachetées, sur papier timbré, à l'adjudication de la fourniture indiquée ci-après :

300,000 litres, vin rouge, pour journalier, non logé. Délai pour le rabais de 10 p. % sur papier timbré. Néant.

Dépôt de garantie des soumissions 2,000 fr. par lot.

Cautionnement définitif à verser après l'approbation du marché, 4,000 fr. par lot.

Les personnes qui auront l'intention de concourir pourront prendre connaissance du cahier des conditions particulières, soit à Paris, dans les bureaux du ministère de la marine, soit à Cherbourg, au bureau du commissaire aux subsistances.

A Cahors, le 12 novembre 1874.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Bourse de Paris

Paris, 12 novembre 1874.

Table with 2 columns: Rente 3 p. % (61,60) and Rente 4 1/2 p. % (89,00)

Dernières nouvelles

Les journaux de ce matin publient la note officielle suivante :

Paris, 12 novembre.

Lundi dernier l'ambassade espagnole, à Paris, prévint le gouvernement français que le prétendant espagnol se trouvait à Hendaye, et lui désigna la maison dans laquelle il était.

Le gouvernement français prescrivit immédiatement à ses agents de faire toutes les perquisitions nécessaires pour s'assurer si les renseignements donnés étaient exacts et prendre les mesures que nécessiterait cette enquête.

Une descente a eu lieu dans la maison indiquée, des recherches ont été faites à Hendaye. Les autorités françaises, malgré le soin qu'elles y ont mis, n'ont pu parvenir à constater la présence de Don Carlos dans les lieux où elle était signalée.

Il a été fait part officiellement de ce résultat à l'ambassade espagnole.

Paris, 12 novembre soir.

On sait que l'ambassadeur de la Sublime Porte, à Paris, a communiqué officiellement au duc Decazes la réponse de la Porte ottomane à la demande formée par l'Autriche, la Prusse et la Russie dans le but de faire autoriser le gouvernement des principautés danubiennes à conclure des conventions commerciales.

Le ministre des affaires étrangères n'a pas encore donné de réponse à cette communication.

Il fera prochainement une réponse verbale à l'ambassadeur ottoman, à Paris.

En même temps le ministre fera connaître à M. de Montgascou, qui gère l'ambassade française à Constantinople en l'absence de M. de Vogüé, les termes de cette réponse, et le chargera de la communiquer verbalement au gouvernement ottoman.

Paris, 12 novembre.

Le bruit court qu'à la suite d'une seconde manifestation, l'École de médecine serait fermée pour trois mois.

Nous n'enregistrons toutefois ce bruit que sous toutes réserves.

Hendaye, 11 nov. 1 h. 25 soir.

La bataille continue aux environs de Renteria. Une partie des forces libérales a passé le Leiz et a descendu du mont Jaizquibel sur Garinchusqueta. 700 hommes de la garnison d'Irun sortis ce matin par Fontarabie ont immédiatement occupé les crêtes du mont Jaizquibel donnant ainsi la main aux troupes arrivant de la baie des Passages.

Hendaye, 11 nov. midi.

On annonce l'arrivée de don Carlos à Lastaola. Les bataillons Guipuzcoans fléchissent. Elio accourt avec les bataillons navarrais et castillans et réoccupe les positions perdues.

Lastaola, 11 novembre.

Le général Loma à la tête de forces considérables a attaqué nos positions. Notre gauche s'est portée sur le flanc droit de l'ennemi arrêtant ainsi son mouvement. Le feu nourri de notre droite changeant rapidement de front a refoulé le flanc gauche de l'ennemi. Les pertes des deux côtés sont considérables, mais nous gardons le champ de bataille que le Roi et le maréchal Elio parcourent. (Carlisle.)

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 10 novembre.

Table with 4 columns: ESPECES de BESTIAUX, AMENÉS, VENDUS, PRIX EXTRÊMES. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs gras.

Annonces

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine sans purges et sans rais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunelière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les médecins ne donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 62,749.

**HYDROPIE RÉTENTION.** — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnés par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. 6

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 57g tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 19 7 NOVEMBRE 1874

Les idées de Darwin sur l'expression des émotions, par M. A. Bain. — Phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux : XV. Œuf de poule ; sa composition. — XVI. Phénomènes de développement dans l'œuf de poule. — XVII. Glycogène dans l'œuf des oiseaux ; glycogène dans l'embryon des oiseaux. — XVIII. Glycogène dans les annexes de l'embryon des mammifères. — XIX. Glycogène dans le corps de l'embryon des mammifères, par M. Claude Bernard. — Paradoxe historique au sujet du binôme de Newton, par M. L. Bourgoïn. — Bulletin des Sociétés savantes. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 19 (7 NOVEMBRE 1874).

La semaine politique. — Les confessions d'un grand Mogol, d'après M. Pavet de Courteille, par M. Léon Cahun. — Les fouilles de M. Schliemann à Troie, par M. Léo Quesnel. — Les études historiques en 1874 ; récentes publications, par M. L. Lemoine. — M. Et. Arago : l'Hôtel de Ville de Paris au 4 septembre et pendant le siège, par M. Eugène Despois. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Y\*\*\* et Z\*\*\*.

On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'École de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. —

Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Musique nouvelle.

Nous ne nous étions pas trompés en prédisant aux œuvres nouvelles de Jules Klein : *Patte de Velours* valse ravissante, et : *Soupir et Baiser*, mélodie délicate de simplicité, un succès sans précédent. En effet, ces inspirations tour à tour brillantes et rêveuses, sont accueillies dans les salons et dans les concerts, avec un véritable enthousiasme, ainsi que tout le répertoire de l'éminent maître : *Fraises au Champagne* ! *Lèvres de Feu*, *Cuir de Russie*, *Walse*, *Cœur d'Artichaut* ! *Peau de Satin*, polkas. N'oubliez pas d'ajouter que les valse : *Pazza d'Amore* et *Fraises au Champagne*, ont paru admirablement rangées pour le chant.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles 2 fr. 50 c. en timbres-postes (1 fr. 70 c. pour la mélodie), à COLONBIER, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LE DIMANCHE MATIN 15 NOVEMBRE PARAÎTRONT DANS LA FRANCE

Le Programme de sa nouvelle direction politique par M. EMILE DE GIRARDIN

Et en Feuilleton, le 1<sup>er</sup> chapitre de L'HISTOIRE D'UN DÉCLASSÉ Roman par M. ARMAND LAPOINTE.

Il y aura tous les jours, un Roman publié en Feuilleton. — La France insérera tous les matins le compte-rendu analytique officiel des séances de l'Assemblée nationale. Rien ne sera épargné pour que La France soit immédiatement placée par le service de ses nombreux reporters au premier rang des journaux les plus rapidement et les plus exactement informés.

Paris { 10 centimes le numéro dans tous les kiosques. 10 francs par trimestre.

Départements { 15 centimes chez tous les libraires. 12 francs par trimestre.

On s'abonne à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 10.

FLEURS ARTIFICIELLES



**MARIE BLANC**  
FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel. Fournitures pour fleurs ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Médailles ; Couronnes immortelles ; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.



AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habit, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr., pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de 4 à 6 fr.

Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.

Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures, en boutons, palmes, etc.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. pharmacien.

Spécialité de Confections pour Enfants

A. BOURGEOIS

Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges ; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

ERNEST FOUBERT

M<sup>e</sup>n-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.

Etabli à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1<sup>er</sup>

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIERS ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales ; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>me</sup> LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Feux d'artifices ; Lanternes vénitiennes en tous genres.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M<sup>me</sup> veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON propriétaire de l'établissement. Toutes facilités pour le paiement.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

A VENDRE

Pour cause de Départ prochain,

LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

DE

CALMETTE, FILS

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés. Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître

LES VIGNOBLES

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

Aux Asthmatiques

30,000 cures par la potion de M. AUBRÉE, médecin pharmacien, Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), approuvé par des célébrités médicales ; notice explicative, 40 c.

HYDROPIE, RÉTENSIONS D'URINE, GRAVELLE,

Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. — Prix : 15 francs.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de Poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, M<sup>me</sup> Réveil, Cheminier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 p. 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP & PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.